

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

**Séance du 07 mars 2024**

**Séance du 07 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORiant, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Eric DEWULF, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

**Procurations :** Monsieur Michel DEHAENE à monsieur Bruno FICHEUX  
Monsieur Olivier SABRE à madame Laëtitia LEGRAND  
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORiant  
Monsieur Clément DELASSUS à madame Dorothée BERTRAND

**Absents :** Madame Véronique VANMEENEN, Monsieur Bruno WILLERON

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane GLORiant

**Délibération n°09/20 – 03/2024**

**Objet de la délibération : Commune de Merville – Modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme – Avis**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le courrier du 26 décembre 2023 de la commune de Merville informant la commune d'Estaires de la modification simplifiée n°7 de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu la notice de présentation de la modification simplifiée n°7 de la commune de Merville,

Considérant que la modification simplifiée n°7 vise à :

- modifier l'article 7 du règlement de la zone UF du PLU afin d'adapter les règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives. Il est précisé que la zone UF est une zone urbaine affectée essentiellement à l'implantation d'installations ou de constructions destinées à l'activité aéronautique.

Le dossier relatif à ladite modifications est mis à disposition du public du 12 février 2024 au 14 mars 2024 inclus aux heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Merville.

En tant que commune limitrophe, la commune de Merville a souhaité l'avis de la commune d'Estaires sur ce projet de la modification simplifiée n°7.

DATE DE  
CONVOCATION

01 MARS 2024

DATE DE PUBLICATION

14 MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

**Objet : Commune de Merville – Modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme – Avis**

**Objet de la délibération : Commune de Merville – Modification simplifiée n°7 du Plan Local d’Urbanisme – Avis**

Le Conseil municipal s’est prononcé sur ce projet de modification simplifiée n°7 du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Merville et émet un **avis favorable unanime**.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

Le Secrétaire de séance  
Stéphane GLORIAN



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 14/03/2024

Publié ou notifié le 14/03/2024

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

